

# S'ANCRER DANS L'IDENTITÉ URBAINE MONTRÉALAISE

Plan d'action en patrimoine  
2017-2022

Montréal 



# Table des matières

<b>MOTS DES ÉLUS</b> .....	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>6</b>
<b>LE CONTEXTE</b> .....	<b>8</b>
<b>L'APPROCHE</b> .....	<b>14</b>
<b>LA DÉMARCHE DE MISE EN ACTION</b> .....	<b>18</b>
<b>LES ACTIONS</b>	
<b>1. Agir à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaires</b> .....	<b>23</b>
1.1 Un cadre de travail municipal en patrimoine .....	24
1.2 Les biens municipaux .....	26
1.3 Les ressources archéologiques .....	28
<b>2. Assurer la mise en valeur du patrimoine de proximité</b> .....	<b>30</b>
2.1 La mise en valeur des bâtiments privés patrimoniaux .....	32
2.2 L'entretien et l'inoccupation .....	34
2.3 Le financement et les mesures fiscales .....	36
2.4 Le répertoire de vulnérabilité .....	38
<b>3. Soutenir la requalification d'ensembles identitaires</b> .....	<b>40</b>
3.1 Le patrimoine institutionnel .....	42
3.2 Le patrimoine religieux .....	44
3.3 Le site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph .....	46
<b>4. Diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance</b> .....	<b>48</b>
4.1 Les outils numériques .....	50
4.2 Un cadre municipal d'intervention en commémoration .....	54
4.3 La visibilité dans la toponymie de groupes qui ont contribué à forger l'identité montréalaise .....	56
4.4 La célébration du patrimoine et la reconnaissance des actions exemplaires .....	58
<b>CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES</b> .....	<b>61</b>



Montréal veut se donner les moyens de relever les défis pressants qui se posent aujourd'hui en matière de mise en valeur et de protection du patrimoine. Dans le Plan d'action, nous ciblons des enjeux prioritaires. Nous proposons des objectifs mobilisateurs et nous conjuguons un ensemble de moyens en vue d'obtenir des résultats dont bénéficiera l'ensemble de la société montréalaise.

La Ville entend agir comme leader en patrimoine. À ce titre, elle travaillera à approfondir les liens qu'elle a tissés avec les acteurs qui mettent en valeur les diverses facettes de l'identité urbaine. Elle voudra concevoir et déployer avec eux les meilleures pratiques en patrimoine.

Le Plan d'action en patrimoine fait partie de la mise en œuvre de la Politique culturelle 2017-2022. Dans ce contexte, il a comme objectif de stimuler la créativité de tous en établissant des ponts entre les pratiques en patrimoine et celles de l'aménagement urbain, du design, de la culture et du développement économique.

Le Plan d'action renouvelle l'approche en patrimoine en intégrant de nouvelles pratiques émergentes qui tirent parti des transformations qui marquent la société montréalaise. La diffusion élargie de l'information, la mobilisation des ressources et des acteurs, le développement des capacités d'action ainsi que les nouveaux enjeux urbains sont autant d'aspects qu'aborde le Plan d'action.

Il est de notre responsabilité à tous de prendre soin de l'identité urbaine qui nous définit. Si la Ville se donne un rôle de leader à cet égard, elle ne pourra relever seule les défis de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine. Elle fait appel à l'implication de tous les acteurs qui sont concernés par ces grands enjeux.

Montréal a l'ambition d'agir de façon exemplaire et mobilisatrice en matière de patrimoine. En tant que métropole, elle déploiera les meilleurs outils pour atteindre ce grand objectif.

Merci de votre implication.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Coderre', written over a light-colored background.

**Denis Coderre**  
**Maire de Montréal**



La Ville a voulu que le Plan d'action en patrimoine qu'elle met de l'avant soit le fruit d'une réflexion collective. En tenant les Entretiens d'avril 2016, nous avons adopté une démarche ouverte et évolutive qui mise sur l'apport d'une communauté d'acteurs d'horizons divers, tant internes qu'externes à la Ville. Cet exercice de concertation nous a amenés à élaborer un Plan d'action qui, tout en s'inscrivant en continuité de la Politique du patrimoine adoptée en 2005, met à jour sa mise en œuvre et cible, parmi les enjeux

qui interpellent aujourd'hui les Montréalais, ceux qui demandent une action immédiate de notre part.

Pour relever ces défis, le Plan actualise les pratiques d'intervention et les moyens d'action en patrimoine. Il met ainsi de l'avant la nécessité d'instaurer un Observatoire montréalais sur le patrimoine et de poursuivre les efforts visant à fédérer l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit également d'établir de nouveaux mécanismes de communication et d'intervention entre la ville, les arrondissements, les professionnels et les citoyens.

La création d'une intelligence collective et le partage de l'information sont des dimensions essentielles pour faire en sorte que toutes les actions qu'entreprendront les acteurs concernés soient pertinentes. Le développement de façons de faire et d'outils montréalais s'impose pour refléter les particularités de notre contexte. Dans le même sens, nous voudrions développer des stratégies de financement novatrices qui miseront sur l'implication de nos différents partenaires. Nous souhaitons ainsi mettre en place les conditions qui favoriseront la compréhension des multiples facettes de notre patrimoine.

La poursuite d'une conversation et d'une collaboration fructueuses avec la communauté des acteurs interpellés par la mise en valeur des divers éléments qui composent l'identité urbaine montréalaise est plus que souhaitable. Il s'agit d'une condition essentielle au succès de l'action renouvelée en patrimoine que nous proposons.

Nous espérons une importante participation des forces vives de la métropole et de ses partenaires, de même que de tous les Montréalais et Montréalaises. Ce Plan d'action sera le vôtre!

**Manon Gauthier**  
**Membre du comité exécutif**  
**Responsable de la culture, du patrimoine, du design,**  
**d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme**

# INTRODUCTION



## LE PLAN D'ACTION : UNE DÉMARCHE OUVERTE ET ÉVOLUTIVE

En mai 2005, le conseil municipal adopte la **Politique du patrimoine** (Politique). La Ville répond ainsi à une attente exprimée par les Montréalais depuis plusieurs décennies. La Politique a pour but d'organiser et d'orienter l'action de la Ville et de ses partenaires ; il s'agit de développer une vision collective et d'adopter une responsabilité partagée à l'égard du patrimoine montréalais, sa mise en valeur constituant un levier reconnu de développement culturel, social et économique.

Le Plan d'action en patrimoine s'inscrit en continuité avec la Politique dont les grandes orientations demeurent toujours pertinentes. Il vise cependant une mise en œuvre actualisée sous deux aspects : d'une part en tenant compte des enjeux qui interpellent aujourd'hui les Montréalais et, d'autre part, en faisant appel à des pratiques d'intervention et des moyens d'action concrets en patrimoine pour relever les défis propres à une société qui a considérablement évolué depuis l'adoption de la Politique.

Le Plan d'action fait également partie du processus de mise en œuvre de la **Politique culturelle 2017-2022**. Dans ce contexte, l'objectif consiste à appuyer l'action de la Ville en favorisant l'arrimage entre les pratiques en patrimoine et celles de l'aménagement urbain, du design, de la culture et du développement économique.

Les **Entretiens d'avril 2016** ont constitué le point de départ du Plan d'action. Ils ont permis de recenser les grands enjeux et d'engager une conversation structurée, laquelle constitue l'une des dimensions essentielles de l'actualisation de l'approche de la Ville en matière de patrimoine. Ainsi, tant l'élaboration du Plan d'action que sa mise en œuvre s'inscrivent dans une démarche transversale qui consiste à mobiliser la communauté des acteurs en patrimoine autour d'actions concrètes. La Ville mettra sur pied un comité pour l'accompagner dans la mise en œuvre du Plan d'action. La composition de ce Comité de mise en œuvre sera représentative de la communauté d'acteurs élargie et diversifiée invitée dans le cadre des Entretiens d'avril 2016 et du Symposium *Montréal transitoire*.

Dans une perspective de gestion durable de l'identité urbaine montréalaise, et comme le Plan d'action en patrimoine est ouvert et évolutif, de nouvelles actions pourront s'y ajouter selon la mobilisation des acteurs appelés à contribuer à l'effort collectif. Ainsi, tous les participants partagent la responsabilité de l'atteinte des objectifs et de la mesure des résultats.

# LE CONTEXTE

Miser sur l'ensemble des acteurs en patrimoine pour relever les défis actuels par des actions pertinentes et ancrées dans la réalité montréalaise



## UNE ACTION MUNICIPALE RENOUVELÉE EN FONCTION D'UN CONTEXTE MONTRÉALAIS EN TRANSFORMATION

La société montréalaise connaît de profondes transformations. À l'instar des sociétés d'autres grandes villes, elle évolue dans un monde au rythme en accélération constante et de plus en plus dépendant du numérique. La vie en société est en pleine mutation. La diffusion de l'information, la mobilisation des ressources et des acteurs, le développement des capacités d'action tant des individus que des communautés d'intérêts, les nouveaux enjeux urbains ainsi que les pratiques émergentes sont autant d'aspects qui témoignent de ces changements profonds et donnent naissance à de nouvelles possibilités.

La notion de patrimoine a évolué. Elle n'est plus seulement associée à des « objets » à conserver et s'étend désormais aux milieux de vie. Le Plan d'action en patrimoine s'ancre dans cette nouvelle réalité sociétale où **le patrimoine est l'affaire de tous**. La Ville fonde ainsi son approche sur le système des acteurs, tant internes qu'externes à l'appareil municipal, en mesure d'agir pour la sauvegarde et la mise en valeur de l'identité urbaine montréalaise. Elle privilégie la collaboration et la mobilisation des ressources multiples de ces acteurs; lesquels peuvent agir sur les problèmes de plus en plus complexes de protection et de mise en valeur du patrimoine montréalais.

La Ville entend jouer un rôle élargi qui dépasse les actions traditionnelles qui lui incombent en vertu des diverses lois qui la régissent. Ainsi, elle veut agir comme catalyseur de l'action de ses partenaires publics et privés. Une telle action portera sur les enjeux actuels qui touchent la conservation du patrimoine afin que les solutions proposées soient toujours pertinentes et efficaces. Avec ce Plan d'action en patrimoine, la Ville mise sur :

- des **approches collaboratives** qui mettent à profit un large éventail d'expertises et d'intrants;
- une **compréhension renouvelée** des enjeux grâce à de nouvelles techniques d'analyse et à des outils numériques qui assurent la pertinence des actions publiques;
- l'**expérimentation** et l'**amélioration continue** par des actions qui répondent aux besoins concrets propres à chaque situation et qui assurent une mise en œuvre réussie confirmée par des mesures de suivi et des indicateurs de résultats.

La Ville fait appel à l'engagement et à la créativité des acteurs en patrimoine; ce n'est que par l'entremise de cet effort collectif que la sauvegarde et la mise en valeur de l'identité urbaine montréalaise pourront être assurées.

« Agir à titre d'ambassadeur du patrimoine, c'est non seulement jouer un rôle de défenseur en cas de besoin, mais c'est surtout assumer un rôle de leader proactif en matière de protection et de mise en valeur et d'influencer les autres partenaires publics et privés à le suivre dans cette voie. »

*Les Entretiens d'avril 2016, rapport synthèse, p. 19*

« Que l'on fasse référence aux façades de pierre sculptée du Vieux-Montréal, aux vitraux des églises et des demeures, aux plâtres ornementés, aux fers forgés, aux boiseries ouvragées, aux vases sacrés ou aux monuments qui agrémentent les parcs, nous retrouvons l'esprit et la main de l'artisan. »

Conseil des métiers d'art du Québec, 2005

### Les grandes thématiques patrimoniales

Les *Entretiens d'avril 2016* ont interpellé la communauté des acteurs en patrimoine dans le but de cibler les grands enjeux autour desquels articuler le Plan d'action. Ils ont réuni quelque 120 intervenants de divers horizons. Ils étaient tous concernés par l'état du patrimoine à Montréal, notamment par les **thématiques** qui ont mobilisé les Montréalais au cours des dernières années :

- les bâtiments municipaux patrimoniaux
- les parcs, places publiques, voies piétonnes et terrains publics patrimoniaux
- les ensembles hospitaliers et les propriétés gouvernementales patrimoniales excédentaires
- les lieux de culte
- les bâtiments institutionnels, conventuels et scolaires
- les bâtiments privés vacants ou vulnérables

Ces thématiques, qui demandaient des actions immédiates, ont permis de mettre l'accent sur des priorités sans pour autant réduire les efforts que consent par ailleurs la Ville en matière de patrimoine. Le Plan d'action réitère l'objectif mis de l'avant dans la Politique du patrimoine à savoir la volonté d'instaurer une culture municipale partagée en faveur de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine, tant bâti que paysager et naturel.

Les Entretiens d'avril 2016 ont donné lieu à des conversations fructueuses entre experts, praticiens, citoyens, étudiants, professionnels et élus municipaux. Ils ont notamment permis de dégager des idées et des pistes de solutions qui se situent le plus souvent à la croisée des domaines du patrimoine, de l'urbanisme, du développement économique, de la culture et du design.

La Loi sur le Patrimoine culturel (LPC) introduit la notion de **patrimoine immatériel**, qu'elle définit comme recouvrant « les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public ». Elle confère au gouvernement et aux municipalités de nouveaux pouvoirs en matière de patrimoine immatériel.

La Ville souhaite reconnaître les savoir-faire et les pratiques artisanales essentiels à la conservation du patrimoine montréalais. De plus, elle intègre à la démarche les artisans des métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine et les mobilisera à l'occasion de la mise en œuvre d'actions précises du Plan d'action.

Le Plan d'action ne cible pas expressément comme prioritaires les dimensions paysagères. Cela dit, étant donné qu'elles sont devenues partie intégrante des approches contemporaines en patrimoine, il sera nécessaire d'en tenir compte lorsque ce sera pertinent. En effet, le paysage met en scène les éléments qui le composent et, par sa qualité, en amplifie la signification. Le paysage, comme réalité englobante, mérite donc une attention constante. De plus, le paysage peut être abordé à l'échelle des composantes particulières qui lui sont généralement associées, tels les parcs, les jardins et les rives; à cet égard, les interventions contemporaines doivent tenir compte du sens et de la matérialité des aménagements antérieurs.

Des politiques et des documents de planification relatifs aux patrimoines paysager et naturel ont été adoptés par la Ville et sont mis en œuvre, notamment le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et le Plan d'action canopée 2012-2021 (voir encadré).

## PATRIMOINES PAYSAGER ET NATUREL

### POLITIQUE DU PATRIMOINE – DÉFINITIONS

Le **patrimoine naturel** comprend principalement les sites et les ensembles naturels, les écoterritoires et les milieux riverains et aquatiques. On y trouve les formations physiques, biologiques et hydrographiques importantes à Montréal ainsi que les milieux de vie assurant l'équilibre des espèces vivantes, tant végétales qu'animales, qui sont présentes en milieu urbain.

Le **patrimoine paysager** comprend les sites et les ensembles aménagés tels que les parcs, les squares et les jardins publics ou privés, de même que les arbres remarquables ainsi que les rives. Ces composantes, comme celles du patrimoine naturel, bâti et archéologique, définissent le caractère des paysages de Montréal. Ces œuvres conjuguées de la nature et de l'homme ou, parfois, œuvres de concepteurs de renom, renvoient à la notion de paysage qui intègre les notions de nature et de culture ainsi que la manière dont une communauté perçoit, qualifie et s'approprie son territoire.

### PRINCIPAUX DOCUMENTS MUNICIPAUX TRAITANT DES PATRIMOINES PAYSAGER ET NATUREL

#### Service de la mise en valeur du territoire (SMVT)

- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération
- Plan d'urbanisme
- Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal

#### Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR)

- Politique de l'arbre
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
- Programme de gestion écologique
- Plan d'action pour le contrôle des insectes ravageurs
- Plan d'action canopée 2012-2021

Les défis actuels constituent autant d'occasions de développer une économie de gestion durable, de préservation et de mise en valeur de l'identité urbaine montréalaise.

### Les axes transversaux dégagés lors des Entretiens d'avril 2016

Les discussions au sujet des grandes thématiques ont permis aux participants de dégager des **axes transversaux** qui vont structurer l'action de la Ville au cours des années à venir, de façon à ce qu'elle puisse relever avec succès les défis de la protection et de la mise en valeur du patrimoine montréalais.

Ces axes sous-tendent et inspirent tant le renouvellement du rôle de la Ville que l'élaboration des diverses actions du Plan d'action :

- le **renouvellement du rôle de la Ville** à titre de leader en patrimoine
- la **création** de l'intelligence collective et le **partage de la connaissance**
- l'**amélioration des processus** d'analyse, de liaison et de soutien
- le **développement** des façons de faire et des **outils montréalais**
- l'**innovation** en matière de stratégie de **financement**

### Les grands enjeux

Les **grands enjeux** du Plan d'action en patrimoine s'inscrivent dans le prolongement des thématiques et des axes transversaux dégagés dans le cadre des *Entretiens d'avril 2016*. Ils constituent autant de défis lancés à la collectivité montréalaise afin qu'elle fasse preuve de créativité et qu'elle participe, de concert avec la Ville, à la conception de réponses qui seront ancrées dans la réalité. Ces défis doivent également être vus comme de réelles occasions de mettre en œuvre des actions de valorisation de l'identité urbaine, aux retombées tant sociales que culturelles et économiques.

Ces grands enjeux sont de diverses natures :

- la conservation et la mise en valeur des **bâtiments vacants**
- l'**entretien** des immeubles tant publics que privés
- la **gestion durable** des bâtiments et des lieux
- le développement de la **connaissance** des éléments qui composent l'identité urbaine montréalaise ainsi que de l'intelligence collective par la **diffusion**
- la **commémoration** des diverses facettes de l'identité montréalaise par l'élaboration d'une vision partagée et par le développement de moyens de narration originaux
- l'innovation en matière de **financement** des actions en patrimoine : de l'entretien, en passant par la conception, jusqu'à la réalisation des projets.

Les différentes actions proposées contribuent, chacune à leur manière, à la prise en compte de ces grands enjeux.

### Les usages transitoires abordés dans le cadre du Symposium Montréal transitoire (janvier 2017)

L'occupation étant encore la meilleure stratégie de conservation des lieux, la Ville a voulu sensibiliser une communauté d'acteurs à la pertinence de recourir aux usages transitoires, tant pour contrer l'inoccupation que pour contribuer à la définition des vocations à venir. Le **Symposium Montréal Transitoire**, organisé par la Ville en collaboration avec l'OBNL Entremise, a permis de prendre connaissance des expériences à l'échelle internationale en matière d'usages transitoires et d'échanger sur les diverses questions que soulèvent ces pratiques et leur transposition possible en contexte montréalais.

La Ville souhaite faire une place à ces pratiques émergentes et le Plan d'action en reconnaît la pertinence, tant pour les immeubles municipaux que pour les lieux publics et privés. Le **Laboratoire transitoire** est une première initiative, fruit de la convergence des actions de quatre partenaires principaux : Entremise, la Maison de l'innovation sociale (MIS), Des villes pour tous (Cities for People) de La fondation de la famille J.W. McConnell et la Ville de Montréal. Il permettra d'explorer les nombreux avantages que peut offrir l'urbanisme transitoire. Le Laboratoire transitoire prendra la forme de projets pilotes et démarrera dans un bâtiment municipal.

« Empty is an opportunity. »

Carol Stakenas,  
*No Longer Empty* (New York)

« L'urbanisme transitoire englobe toutes les initiatives qui visent, sur des terrains ou bâtiments inoccupés, à réactiver la vie locale de façon provisoire, lorsque l'usage du site n'est pas encore décidé, ou le temps qu'un projet se réalise. L'ouverture des possibles sur ces sites suscite innovation, créativité et, souvent, mixité des usages, ferment d'une ville ouverte, co-construite et répondant aux besoins de ses habitants, actifs, étudiants, etc. L'urbanisme transitoire investit aussi bien des immeubles vides, des sites bâtis à l'échelle d'un projet urbain, des terrains vagues, dans des stratégies multisites ou bien au coup par coup. »

Note rapide de l'Institut  
d'aménagement et d'urbanisme,  
Île-de-France, No. 741, Février 2017



# L'APPROCHE

La Ville joue un rôle proactif en agissant comme facilitatrice et catalyseur de l'action des différents acteurs concernés par la conservation et la mise en valeur de l'identité urbaine montréalaise

## L'APPROCHE RENOUVELÉE DE LA VILLE DE MONTRÉAL AU SEIN DE L'ÉCOSYSTÈME ASSOCIÉ À L'IDENTITÉ URBAINE MONTRÉLAISE

La Ville fera appel aux moyens éprouvés à sa disposition pour remplir de manière exemplaire son mandat de conservation et de mise en valeur du patrimoine, à la fois comme gestionnaire du territoire et comme propriétaire de lieux patrimoniaux. Elle souhaite également mobiliser, en plus du citoyen, premier interlocuteur de la Ville, **divers acteurs** sociaux, culturels et économiques concernés par la gestion durable du patrimoine montréalais. Ainsi, elle compte jouer un rôle proactif auprès d'un ensemble de partenaires tant internes qu'externes. En conjuguant leurs compétences et leurs ressources variées, ces partenaires auront un réel impact sur la conservation et sur la mise en valeur du patrimoine.

Ainsi, outre les résultats spécifiques à chacune des actions entreprises, le Plan d'action en patrimoine propose la collaboration avec une communauté d'acteurs pour maximiser l'efficacité. Notamment, il s'agit de :

- Favoriser et soutenir l'**apprentissage collectif** des acteurs
- Faciliter la **mobilisation des ressources** autour d'actions précises
- Réaliser de **meilleurs projets**, fruits de la **convergence des actions** des différents acteurs.

Ces acteurs sont nombreux et proviennent d'horizons divers. Ce sont notamment :

- des **élus** ou des **fonctionnaires municipaux** des arrondissements ou de la Ville centre
- les **instances consultatives** sur les questions de patrimoine : Conseil du patrimoine de Montréal (CPM, voir encadré en page suivante), Comité Jacques-Viger (CJV) et Comités consultatifs d'urbanisme (CCU)
- les **experts** en aménagement (architectes, architectes de paysage, urbanistes, designers urbains, artistes, etc.) et les institutions d'enseignement et de formation
- les **propriétaires d'immeubles** privés et publics, y compris les universités et les commissions scolaires
- les **gouvernements** du Québec et du Canada et leurs mandataires qui agissent à titre de propriétaires fonciers ou de concepteurs d'infrastructures, qui contribuent par l'octroi de subventions diverses ou encore qui établissent les normes régissant les travaux
- les **promoteurs immobiliers** à la recherche d'occasions de projets
- les représentants de la **société civile** et des **groupes d'intérêt** qui militent pour la défense du patrimoine

## LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le **Conseil du patrimoine de Montréal (CPM)** est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Il a été constitué en 2002 par règlement municipal en vertu de l'article 83.12 de la Charte de la Ville de Montréal. Composé de neuf membres, il réunit des experts de tous les domaines du patrimoine : architecture, architecture de paysage, archéologie, biologie, histoire et design urbain.

À titre d'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, le Conseil formule des avis et émet des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis. Il donne son avis au conseil municipal sur :

- les modifications au Plan d'urbanisme touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) (RLRQ, chapitre P-9.002);
- tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ., chapitre C-11.4) touchant des territoires ou immeubles reconnus pour leur valeur patrimoniale (cités, classés ou déclarés) en vertu de la LPC;
- tout projet d'identification d'un élément du patrimoine immatériel, d'un personnage, d'un événement ou d'un lieu historique, en vertu de la LPC;
- tout projet de citation d'un bien patrimonial : immeuble et site, ainsi qu'objet ou document appartenant à la Ville de Montréal, en vertu de la LPC;
- tout projet de démolition de tout ou partie d'un immeuble patrimonial cité ou d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité visant une des interventions suivantes, à l'exception de celles projetés à l'égard d'une dépendance construite après 1975 :
  - la transformation ou le retrait d'une caractéristique architecturale d'un immeuble patrimonial cité, sauf si l'intervention vise à conserver l'apparence, la forme et les matériaux actuels ou lui restituer ceux d'origine;
  - la démolition de plus de 40 % du volume hors sol d'un immeuble situé dans un site patrimonial cité;
- tout projet de demande de désignation de paysage culturel patrimonial (en vertu de la section III du chapitre III de la LPC);
- tout projet de destruction de tout ou partie d'un document ou d'un objet patrimonial cité.

Son mandat lui permet aussi de contribuer à la sensibilisation des citoyens au patrimoine à travers l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils de diffusion. Le CPM a également pour rôle de donner son avis au conseil municipal ou un service municipal, à leur demande ou de sa propre initiative, sur des politiques municipales ou sur toute autre question relative à la protection et à la mise en valeur des patrimoines naturels et culturels.

- les représentants de la **société civile** et des **groupes d'intérêt** qui militent pour certaines actions qui touchent le patrimoine, tels l'accessibilité universelle et le développement durable
- les **acteurs financiers** qui contribuent à rendre possibles les projets
- les **entrepreneurs urbains** émergents, nouveaux acteurs économiques et sociaux dont la pratique s'appuie sur la collaboration, l'économie de partage et l'innovation
- les **artisans** des métiers d'art liés à l'architecture et au patrimoine, les associations et les organismes qui les représentent et les écoles qui les forment
- et enfin, les **citoyens** attachés à l'identité urbaine montréalaise et au patrimoine et engagés dans leur protection et leur mise en valeur.

Interpellés et mobilisés autour des enjeux actuels à propos d'éléments patrimoniaux (paysages, territoires, immeubles, etc.), ces acteurs peuvent agir concrètement sur le patrimoine pour en assurer la conservation et la mise en valeur. Les gestes qu'ils posent contribuent à la vitalité de l'identité urbaine que partagent les Montréalais. Ils actualisent sans cesse le sens des lieux et saisissent les occasions pour des projets propices au développement économique, social et culturel de Montréal.

Pour obtenir les résultats les plus probants, il s'agit de maximiser l'emploi des diverses ressources dont disposent les acteurs montréalais. Ainsi, la Ville adopte une approche qui permet d'aborder les enjeux sous leurs multiples facettes. Une telle approche créative est de plus en plus utilisée par les gouvernements et par les acteurs publics. Elle demande qu'une grande partie des efforts soient consacrés aux croisements des compétences et des moyens des acteurs en présence, tant pour concevoir les solutions que pour les mettre en œuvre. Pour une action performante, il est essentiel d'avoir recours à de nouvelles façons de faire transversales, c'est-à-dire qu'elles servent de trait d'union entre les champs d'action traditionnels des acteurs. La flexibilité et l'agilité s'imposent pour permettre le déploiement des ressources, tant pour comprendre les problèmes urbains complexes que pour mettre en place les solutions appropriées.

Ainsi, la Ville entend mettre de l'avant une **approche transversale** qui permet de redéfinir les problématiques en les abordant dans leur réalité. Il s'agit également de revoir les modes de résolution à la lumière des capacités d'action des acteurs issus de domaines variés : la culture, le design et l'architecture, le développement durable, le développement économique, le développement social et l'urbanisme.

La Ville agira comme médiatrice, multipliant les croisements entre les domaines et entre les acteurs pour favoriser la découverte de sens, enrichir l'intelligence des lieux et encourager l'émergence d'occasions de valoriser l'identité urbaine montréalaise.

# LA DÉMARCHE DE MISE EN ACTION

La mise en œuvre des quatre grandes actions du Plan repose sur trois piliers : le Comité de mise en œuvre, l'Observatoire montréalais sur le patrimoine et la mobilisation d'acteurs ciblés en relation avec des actions et des chantiers spécifiques



## UNE DÉMARCHE DE MISE EN ACTION ÉVOLUTIVE

Le Plan d'action est constitué de diverses actions selon une vision d'ensemble qui renouvelle en profondeur l'action municipale en patrimoine. En vue d'une prise en charge structurée des grands enjeux qui ont interpellé la Ville ces dernières années, il s'agit de faire preuve de synergie dans le déploiement des actions de façon à ce qu'elles se renforcent mutuellement.

Le Plan d'action met de l'avant **quatre grandes actions principales** :

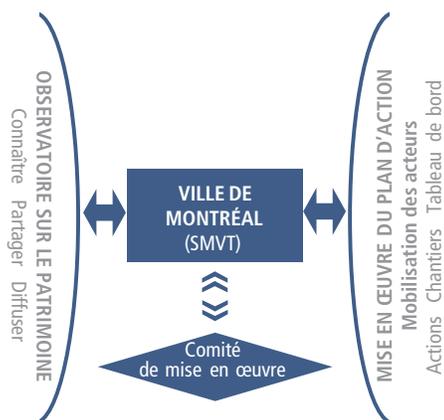
- agir à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaire
- assurer la mise en valeur du patrimoine de proximité
- soutenir la requalification d'ensembles identitaires
- diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance

Pour atteindre l'objectif visé, chacune de ces actions principales se décline en trois ou quatre actions complémentaires, associées à un ensemble de moyens de mise en œuvre.

L'ancrage dans la réalité montréalaise est essentiel à la réussite d'un Plan d'action qui repose sur la participation citoyenne. Le citoyen est le premier partenaire du Plan d'action en patrimoine et il doit pouvoir comprendre ce que fait la Ville pour résoudre les problèmes qu'il constate. Pour faciliter cette compréhension, chaque action est présentée sous forme de **fiche**. La description précise de quelle manière l'action répond à un enjeu, à quels axes dégagés dans le cadre des *Entretiens d'avril 2016* elle correspond ainsi que les domaines d'expertise qui se croisent (culture, design et architecture, développement durable, développement économique, développement social, urbanisme).

L'atteinte des objectifs du Plan d'action et la mesure des résultats obtenus dépendent non seulement de la Ville, mais également des acteurs qui participent à cette démarche collective. La mesure des résultats concrets constitue un défi important pour une démarche qui fait une grande place à la participation citoyenne.

Des **indicateurs de performance** établiront dans quelle mesure les objectifs du Plan d'action ont été atteints, tant du point de vue de l'efficacité du système des acteurs que de l'efficacité des solutions. Un **tableau de bord** permettra de suivre qualitativement et quantitativement l'évolution de la réalisation du Plan.



Cette approche permet de constater les progrès réalisés à l'échelle de la collectivité montréalaise en mettant en évidence les contributions de différents acteurs mobilisés par les actions en patrimoine. Par ailleurs, elle rend compte des résultats spécifiques obtenus en fonction de chaque action. Les indicateurs gagneront en précision au fur et à mesure de la mise en œuvre du Plan.

## LA MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des quatre grandes actions du Plan repose sur trois piliers : le Comité de mise en œuvre, l'Observatoire montréalais sur le patrimoine et la mobilisation d'acteurs ciblés autour d'actions et de chantiers spécifiques.

### Le Comité de mise en œuvre

La Ville mettra sur pied un comité pour l'assister dans la mise en œuvre du Plan d'action et la mise en place de son cadre de gestion. Le Comité de mise en œuvre accompagnera la Ville pendant la phase de démarrage, notamment en ce qui concerne la définition et la mise en place de l'organisation responsable du déploiement des actions du Plan. Il demeurera par la suite impliqué tout au long du processus de mise en œuvre.

Ainsi, le Comité devra donner son avis sur les principes d'organisation de l'Observatoire montréalais sur le patrimoine. De plus, il sera consulté sur les mécanismes de concertation en vue de mobiliser certains acteurs autour d'actions précises du Plan ainsi que sur la priorisation des actions et la séquence de leur déploiement.

### L'Observatoire montréalais sur le patrimoine

Si la Politique du patrimoine avançait l'idée d'une veille en patrimoine, le Plan d'action la concrétise par des moyens de communication et de diffusion qui se sont largement développés depuis. À l'ère de la ville intelligente, l'**Observatoire montréalais sur le patrimoine** constitue une composante importante du renouvellement de l'approche en patrimoine, laquelle approche favorise le développement de l'intelligence collective. L'Observatoire fera appel à des mécanismes de **connaissance**, de **partage** et de **diffusion de données et d'information** sur l'état du patrimoine montréalais. Il rassemblera ainsi, autour d'une plateforme commune, un ensemble de partenaires détenteurs et producteurs de données, qu'ils s'agissent de citoyens, d'experts, d'institutions d'enseignement ou d'organismes de la société civile. Un ensemble de moyens de mise en œuvre des différentes actions du Plan contribueront aux trois grands volets de l'Observatoire, connaître, partager et diffuser (voir encadré p. 52). Les données qui seront libérées par la Ville respecteront les règles qui assurent la sécurité des citoyens. L'Observatoire fera également état de l'avancement des travaux liés au Plan d'action.

## La mobilisation des acteurs

Si l'Observatoire assure le partage de la connaissance au sein de la communauté intéressée par l'identité urbaine montréalaise, la mise en œuvre du Plan repose, quant à elle, sur la **mobilisation concrète des acteurs directement concernés par les diverses actions du Plan**. Ainsi, chaque action mettra en relation un réseau particulier d'acteurs, ce qui se traduira par une cartographie spécifique (voir les schémas qui suivent). En adoptant une démarche de réalisation agile, la Ville propose des actions croisées et transversales en vue d'une utilisation optimale de ses ressources et de celles de ses partenaires. Cette approche procure la souplesse nécessaire dans une perspective d'efficacité et d'efficacités de la mise en œuvre du Plan d'action.

## Les chantiers

En plus des actions spécifiques, le Plan propose des chantiers qui mobiliseront des acteurs autour de grands enjeux qui méritent une plus grande attention. Ces chantiers demandent un partage de connaissances afin d'établir des diagnostics probants et des pistes d'action.

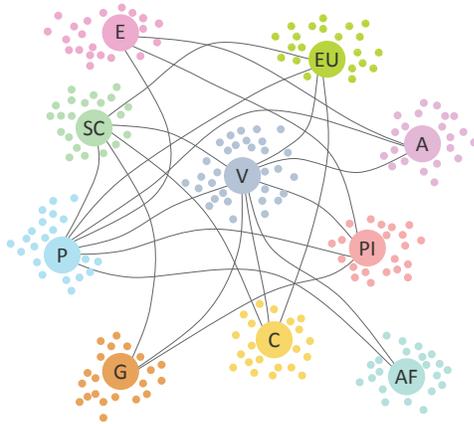
Les premiers chantiers identifiés sont les suivants :

- la fiscalité et le financement alternatif
- les lieux de culte
- l'entretien, la conservation et la mise en valeur des bâtiments publics
- le développement des pratiques émergentes d'usages transitoires.

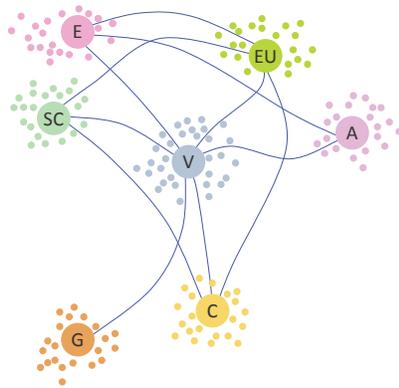
Des événements spécifiques, tel le Symposium Montréal transitoire, seront organisés pour informer les acteurs concernés par ces enjeux.

Certaines grandes questions méritent un effort collectif de prise en charge dans le cadre de chantiers, notamment la fiscalité et le financement alternatif, les lieux de culte, l'entretien, la conservation et la mise en valeur des bâtiments publics ainsi que le développement des pratiques émergentes d'usages transitoires.

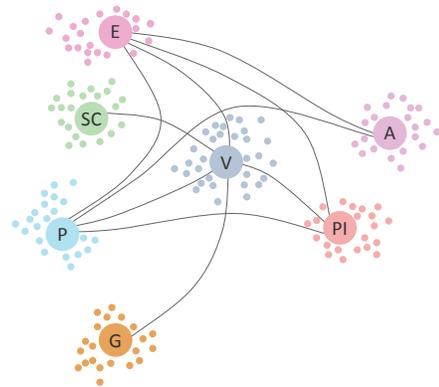
LA MISE EN  
RELATION DES  
ACTEURS :  
LE SYSTÈME  
D'ACTION EN  
PATRIMOINE



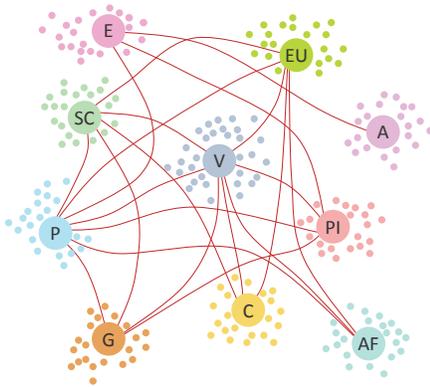
EXEMPLES DE  
MOBILISATIONS  
POSSIBLES DES  
RESSOURCES DU  
SYSTÈME DES  
ACTEURS EN  
PATRIMOINE



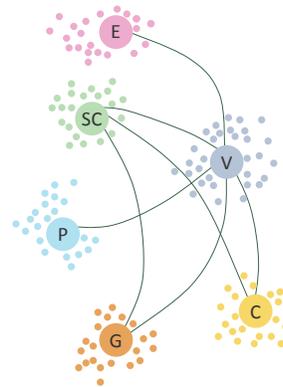
**Action 1.2 Les biens municipaux**  
Projet de restauration d'un bien municipal



**Action 2.1 Les bâtiments privés patrimoniaux**  
Projet de soutien financier de travaux sur une propriété privée



**Action 3.1 Le patrimoine institutionnel**  
Projet de mise en valeur d'un immeuble vacant incluant une occupation transitoire



**Action 4.3 La visibilité dans la toponymie de groupes contributifs**  
Projet de dénomination d'un lieu

- A artisans
- AF acteurs financiers
- C citoyens
- E experts en aménagement
- EU entrepreneurs urbains
- G gouvernements fédéral et provincial
- P propriétaires d'immeubles
- PI promoteurs immobiliers
- SC société civile et groupes d'intérêt
- V Ville (élus, services centraux, arrondissements et instances consultatives)

# ACTION 1

Agir à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaires



## 1.1 Un cadre de travail municipal en patrimoine

L'amélioration des processus municipaux est essentielle pour assurer l'efficacité de l'action de la Ville. Le rôle de la Ville de Montréal en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine doit mener à une démarche exemplaire et à la création d'un savoir collectif au sein même de l'appareil administratif municipal. La mise en place d'une action concertée en patrimoine est tributaire de l'amélioration des processus d'analyse, de liaison et de soutien entre les services centraux et les arrondissements. Il s'agit de mieux outiller l'ensemble des acteurs de l'appareil municipal et de leur permettre d'intervenir de façon adéquate dans les cas concernant les bâtiments, les paysages et les sites d'intérêt patrimonial.

### **Objectif**

Développer et consolider une culture municipale commune sensible aux réalités et aux besoins actuels en matière de développement durable, d'accessibilité universelle et d'inclusion sociale et favorisant la conservation et la mise en valeur du patrimoine tant bâti que paysager dans les pratiques et les façons de faire des arrondissements et des services centraux

### Moyens de mise en œuvre

- Favoriser la mise sur pied d'un mécanisme de partage des outils de connaissance et de gestion au sein de la Ville
- Encourager et soutenir les initiatives de formation des fonctionnaires et des élus
- Mettre en place un programme de formation destiné aux membres des Comités consultatifs d'urbanisme (CCU)
- Élaborer des guides de bonnes pratiques en patrimoine par typologie, destinés aux arrondissements et aux services centraux, afin de leur fournir des pistes d'intervention pour les lieux d'intérêt patrimonial dont ils sont responsables
- Accompagner le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'orientations et de recommandations visant à encadrer les interventions projetées
- Intégrer systématiquement les analyses et les recommandations de nature patrimoniale aux processus décisionnels concernant les lieux visés par des interventions
- Favoriser la participation des services et des arrondissements à l'Observatoire montréalais sur le patrimoine

### Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Nombre de demandes de soutien reçues des arrondissements et des services centraux
- Nombre d'énoncés de l'intérêt patrimonial, d'orientations et de recommandations produits
- Mécanismes de partage des outils de connaissance et de gestion mis en place au sein de l'appareil municipal
- Diffusion et impact des guides de bonnes pratiques en patrimoine par typologie
- Diffusion de projets exemplaires

## Enjeux

Bâtiments vacants

Entretien

Gestion durable

Connaissance et diffusion

Commémoration

Financement

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

Création et partage d'intelligence

Amélioration des processus

Développement d'outils montréalais

Innovation en financement

## Croisements

Culture

Design et architecture

Développement durable

Développement économique

Développement social

Urbanisme

## 1.2 Les biens municipaux

Stratégiquement situés au cœur des quartiers montréalais ou à l'intérieur des grands parcs, les bâtiments municipaux patrimoniaux présentent des valeurs historique et symbolique élevées pour la collectivité. La Ville investit dans ses immeubles, qu'ils soient visés par la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) ou par un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le Fonds du patrimoine culturel québécois assure la restauration de bâtiments patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal tels l'hôtel de Ville, la maison Smith ou le moulin Fleming.

À titre de propriétaire exemplaire, la Ville s'occupe également de la mise en valeur des espaces publics, incluant les paysages conçus (*designed landscape*) : des petits parcs de quartier aux parcs-nature en passant par les places du centre-ville et du cœur historique. Plusieurs de ces espaces présentent non seulement un intérêt paysager, urbain et archéologique, mais constituent également des lieux patrimoniaux et des témoins de l'identité montréalaise.

C'est pourquoi la Ville de Montréal préconise la convergence des actions de ses services pour assurer la préservation de ces biens et la mise en valeur de leurs qualités. Pour ce faire, elle souhaite optimiser l'utilisation de ses ressources dans des actions de gestion, d'entretien et de préservation efficaces.

### **Objectif**

Assurer la convergence de la contribution des différents acteurs dans des actions intégrées, de même que l'exemplarité des interventions et des pratiques touchant les biens municipaux patrimoniaux de manière à inspirer les autres acteurs concernés par des biens patrimoniaux

### Moyens de mise en œuvre

- Établir un programme d'entretien préventif qui tient compte des particularités des lieux patrimoniaux et prioriser les interventions
- Revoir le financement des interventions d'entretien et favoriser la capitalisation des investissements à ce chapitre
- Autoriser et encadrer l'occupation temporaire des bâtiments municipaux afin d'assurer leur entretien, notamment en y réalisant le premier projet pilote du Laboratoire transitoire
- Mettre en place un plan quinquennal d'investissement en priorisant les bâtiments et les sites suivants : l'hôtel de ville, l'édifice Lucien-Saulnier et le parc agricole du Bois-de-la-Roche
- Définir des normes liées à la protection des éléments patrimoniaux à intégrer aux devis et aux directives de la Ville
- Maintenir à jour les répertoires des biens municipaux en y intégrant les caractéristiques patrimoniales
- Assurer la reconduction du Fonds du patrimoine culturel québécois du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et de la Ville de Montréal pour les bâtiments patrimoniaux municipaux
- Élaborer un guide d'intervention sur les bâtiments patrimoniaux municipaux et les lieux publics, y compris le réseau des parcs municipaux, en fonction de leur histoire, de leur valeur patrimoniale et archéologique ainsi que de leurs éléments caractéristiques
- Favoriser les interventions harmonieuses visant l'accessibilité universelle des bâtiments municipaux en s'inspirant d'actions exemplaires ailleurs dans le monde, notamment aux États-Unis (Americans with Disabilities Act (ADA) et directive de National Park Service, US Department of the Interior)
- À la lumière du cadre législatif en vigueur, reconnaître le rôle des artisans et faire appel à leurs services, à titre tant de conseillers que de sous-traitants
- Élaborer un plan directeur de mise en valeur de la Cité administrative

### Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Publication du portrait de la situation des biens patrimoniaux municipaux (bâtiments et lieux publics) et du plan d'interventions prioritaires d'entretien
- Nombre de bâtiments municipaux patrimoniaux ayant bénéficié d'un investissement pour leur mise en valeur, incluant les travaux assurant l'accessibilité universelle
- Montant investi pour la restauration des biens municipaux à la lumière des principes pertinents (rapport montant investi/valeur du bien)
- Réalisation de la Cité administrative comme projet exemplaire de mise en valeur de bâtiments et de lieux emblématiques

## Enjeux

Bâtiments vacants

Entretien

Gestion durable

Connaissance et diffusion

Commémoration

Financement

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

Création et partage d'intelligence

Amélioration des processus

Développement d'outils montréalais

Innovation en financement

## Croisements

Culture

Design et architecture

Développement durable

Développement économique

Développement social

Urbanisme

## 1.3 Les ressources archéologiques

Le sous-sol montréalais constitue l'assise de la ville. Il recèle un ensemble d'éléments qui témoignent de la présence de nos prédécesseurs autochtones, européens et canadiens. La connaissance du patrimoine archéologique fait partie des données permettant de comprendre le contexte global dans lequel s'insère un bâtiment ou un site. En outre, elle sert de façon significative au processus de prise de décision quant aux options pour la restauration d'un bâtiment ou la conception de places publiques ou de parcs, compte tenu du caractère identitaire d'un lieu. Fragile et non renouvelable, le patrimoine archéologique constitue une richesse collective qu'il convient de documenter et de mettre en valeur, afin de la transmettre aux générations futures.

Depuis plus de 30 ans, la Ville de Montréal s'emploie à planifier et à procéder à des interventions archéologiques ainsi qu'à assurer la mise en valeur de ce patrimoine dans le cadre de projets d'aménagement d'espaces publics et de constructions variées. À ce jour, l'île de Montréal compte plus de 230 sites archéologiques documentés qui témoignent de l'évolution d'une histoire riche et diversifiée.

La Ville s'est également engagée de façon tangible à la diffusion du patrimoine archéologique en finançant, à travers l'Entente avec le MCC, la réalisation de quatre courts-métrages et d'une publication entièrement consacrée à l'archéologie montréalaise :

- *Esprits du lieu* (à paraître en 2017)
- *Fragments de mémoire* (2012)
- *Montréal, ville forte de son passé* (2012)
- *Sous le parvis de Notre-Dame* (2006)
- Et la publication *Lumières sous la Ville. Quand l'archéologie raconte Montréal* (2016)

Par ailleurs, des efforts ont été consentis afin de donner aux chercheurs, aux établissements d'enseignement et aux musées accès à de nombreux artefacts déposés à la réserve des collections archéologiques municipales et à la mise en ligne de données ouvertes touchant le patrimoine archéologique.

### Objectif

Intégrer le patrimoine archéologique comme élément distinctif et contributif dès la conception des projets de construction, d'aménagement des espaces publics et de restauration de bâtiments d'intérêt patrimonial

### Moyens de mise en œuvre

- Explorer les pistes de financement permettant de répondre aux urgences et aux impératifs d'entretien des vestiges archéologiques mis en valeur
- Harmoniser les exigences de la Ville et celles de la LPC en matière de planification et de réalisation des interventions archéologiques
- Mobiliser les services centraux, les arrondissements et les promoteurs privés afin d'élaborer des projets dont la conception s'oriente autour de la mise en valeur des découvertes archéologiques
- Réserver les enveloppes budgétaires nécessaires dans l'Entente permettant d'accroître et de diversifier les activités de diffusion et de mise en valeur
- Mettre en place un réseau de collaboration en étudiant notamment les possibilités d'expositions et de conférences dans les bibliothèques, les mairies d'arrondissement et les maisons de la culture pour rejoindre les citoyens
- Accroître et dynamiser le contenu du portail « Patrimoine archéologique » de la Ville de Montréal
- Élaborer des lignes directrices encadrant la collaboration entre les communautés autochtones et la Ville afin de favoriser la mise en valeur et la transmission du patrimoine archéologique préhistorique

### Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Évolution du portail Patrimoine archéologique selon les besoins des utilisateurs (sondages et autres modes de consultation)
- Établissement de la liste des projets dans le cadre desquels une intervention archéologique a été réalisée
- Apport du patrimoine archéologique dans la conception des interventions : inspirations, mise en valeur de vestiges, narration, etc.
- Nombre de publications et d'expositions
- Sommes octroyées à l'archéologie pour la diffusion des connaissances, la mise en valeur et les analyses
- Mesures mises en place pour encadrer la collaboration avec les communautés autochtones
- Moyens favorisant la mise en valeur du patrimoine archéologique préhistorique

## Enjeux

Bâtiments vacants

Entretien

Gestion durable

**Connaissance et diffusion**

**Commémoration**

**Financement**

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

**Création et partage d'intelligence**

**Amélioration des processus**

**Développement d'outils montréalais**

**Innovation en financement**

## Croisements

**Culture**

**Design et architecture**

**Développement durable**

**Développement économique**

Développement social

**Urbanisme**



# ACTION 2

Assurer la mise en valeur du patrimoine de proximité



## 2.1 La mise en valeur des bâtiments privés patrimoniaux

Le tissu des quartiers est fait de bâtiments et de lieux de dimensions modestes qui, par leur présence conjuguée, contribuent au caractère distinctif des milieux montréalais. La sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine de proximité, dans un contexte de gestion durable du cadre bâti, est un enjeu collectif qui demande une action immédiate.

Plusieurs facteurs peuvent menacer l'intégrité de ce patrimoine de proximité, malgré la réglementation qui encadre les travaux visant les bâtiments inclus dans un secteur de *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) :

- Pression du développement immobilier et de la densification
- Méconnaissance de l'intérêt patrimonial de ces bâtiments
- Normes et certifications peu adaptées aux bâtiments patrimoniaux
- Manque de moyens financiers des propriétaires souhaitant effectuer des travaux

La Ville reconnaît l'importance du patrimoine de proximité, qui comprend notamment le bâti vernaculaire, et souhaite aider financièrement les propriétaires qui sont soumis aux exigences d'un PIIA.

### Objectif

Révéler l'identité des quartiers montréalais par la conservation et la mise en valeur du patrimoine de proximité

#### Subventions accordées à la restauration de bâtiments assujettis à un PIIA

(30% du coût des travaux: 25% MCCQ et 5% Ville de Montréal)

Année	Valeur des travaux (M\$)	Subvention totale (M\$)	Subvention moyenne par projet (\$)
2008	3,6	1,1	12 942
2009	13,0	3,9	19 048
2010	15,8	4,7	20 877
2011	7,0	2,1	10 999
<b>Total</b>	<b>39,4</b>	<b>11,8</b>	<b>16 727</b>

### Moyens de mise en œuvre

- Mettre en place un programme de subvention pour les travaux de restauration des bâtiments assujettis à l'application d'un PIIA et situés dans un secteur de valeur exceptionnelle, en s'inspirant du *Fonds du patrimoine culturel québécois* en vigueur de 2008 à 2011 (voir tableau à la page précédente)
- Intégrer ou reconduire des dispositions qui favorisent le maintien ou le retour de certaines composantes d'origine des bâtiments patrimoniaux, dans le cadre de la révision du *Règlement sur la construction et la transformation des bâtiments*
- Élaborer des guides de bonnes pratiques en patrimoine par typologie, destinés aux experts, aux propriétaires et aux promoteurs pour orienter les interventions sur ces lieux
- Mettre en place un comité interne pour analyser les impacts du recours aux critères de certification LEED sur les éléments et les caractéristiques du patrimoine de proximité
- Élaborer un programme d'aide à la restauration des façades en milieu commercial en collaboration avec le Service du développement économique
- Favoriser la reconnaissance et l'appréciation du patrimoine de proximité en informant les propriétaires de l'intérêt patrimonial de leur propriété ainsi que des subventions disponibles
- Diminuer la pression du développement sur les éléments patrimoniaux afin de protéger le patrimoine de proximité en harmonisant les intentions de développement et de protection dans les secteurs de densification
- Explorer l'applicabilité de mesures spécifiques, dont les transferts des droits de développement dans les secteurs de densification
- Concevoir un plan de protection et de mise en valeur du site patrimonial cité du Sault-au-Récollet

### Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Nombre de bâtiments ayant bénéficié d'une subvention
- Montant accordé en subventions à la restauration
- Nombre et portée des modifications aux outils réglementaires
- Cadre de référence élaboré pour assurer la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux dans le cas de recours aux critères de certification LEED

## Enjeux

Bâtiments vacants

## Entretien

## Gestion durable

## Connaissance et diffusion

Commémoration

## Financement

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

## Création et partage d'intelligence

## Amélioration des processus

## Développement d'outils montréalais

## Innovation en financement

## Croisements

Culture

## Design et architecture

## Développement durable

## Développement économique

## Développement social

## Urbanisme

## 2.2 L'entretien et l'inoccupation

À Montréal, le manque d'entretien et l'inoccupation des bâtiments patrimoniaux sont des enjeux de taille. Soumis à de telles conditions, plusieurs bâtiments deviennent vulnérables et présentent de nombreux risques. La gestion du corpus de bâtiments patrimoniaux représente ainsi un défi pour les autorités municipales. Outre l'implantation de mesures visant à encourager l'entretien, la Ville souhaite mettre en place une démarche concertée des partenaires publics et privés et les accompagner dans leurs efforts de mise en valeur de ce patrimoine. Cette démarche vise également à définir de grandes orientations relativement à la capacité de prise en charge de situations complexes dans le cas d'éléments patrimoniaux à risque. Il s'agit aussi d'inclure les experts et les citoyens dans la recherche de solutions et d'approches novatrices pour pallier le problème de l'inoccupation, notamment par le recours aux usages transitoires.

### **Objectif**

Développer des mesures adaptées au contexte montréalais pour contrer le manque d'entretien et l'inoccupation des bâtiments et encourager les propriétaires à entreprendre des travaux de mise en valeur

### Moyens de mise en œuvre

- Développer des mesures réglementaires, y compris pénales, financières et fiscales pour enrayer l'inoccupation et favoriser la mise en valeur des lieux
- Partager la liste des bâtiments patrimoniaux vacants avec le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et collaborer au développement de mesures pour lui permettre de mieux anticiper les risques et d'intervenir adéquatement

Mettre en place un **chantier** portant sur les usages transitoires :

- Prendre connaissance de l'expérience ailleurs dans le monde en matière d'usages transitoires, étudier les possibilités de transposition au contexte montréalais et instaurer des mesures facilitatrices pour encourager ce type d'usages dans les bâtiments vacants
- Partager, dans le cadre de l'Observatoire et sujet à certaines conditions assurant la confidentialité inscrites dans des ententes de partenariat, des données concernant les bâtiments vacants montréalais en vue de leur utilisation temporaire ou transitoire
- Favoriser l'occupation temporaire des bâtiments vacants comme stratégie d'entretien, de conservation et de requalification

### Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Mesures réglementaires ou fiscales mises en place pour enrayer l'inoccupation et favoriser la mise en valeur
- Nombre de bâtiments vacants faisant l'objet d'actions prioritaires
- Nombre de constats émis pour le manque d'entretien et nombre de dossiers résolus
- Nombre d'expériences d'usages transitoires en gestion durable et, le cas échéant, nombre de projets permanents induits par ces nouvelles pratiques

## Enjeux

Bâtiments vacants

Entretien

Gestion durable

Connaissance et diffusion

Commémoration

Financement

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

Création et partage d'intelligence

Amélioration des processus

Développement d'outils montréalais

Innovation en financement

## Croisements

Culture

Design et architecture

Développement durable

Développement économique

Développement social

Urbanisme

## 2.3 Le financement et les mesures fiscales

Dans un contexte de rareté des ressources, il importe de déployer un ensemble de moyens convergents afin de favoriser la mise en valeur du patrimoine et d'assurer sa pérennité. La Ville de Montréal encourage la mise en valeur du patrimoine bâti en s'engageant à aider financièrement les propriétaires soucieux de restaurer leurs propriétés. Qu'elles soient classées ou situées dans des lieux emblématiques comme les sites patrimoniaux déclarés de Montréal et du Mont-Royal, ou encore dans un des nombreux sites patrimoniaux cités par la Ville, plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une subvention à la restauration en vertu de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (*Entente*).

Chaque année, des subventions sont octroyées pour la restauration de toitures, de portes et de fenêtres, ou pour la réfection de maçonnerie, de parement de bois et de balcons de bâtiments bénéficiant d'un statut en vertu de la LPC. Tous ces travaux contribuent au maintien des caractéristiques architecturales patrimoniales des bâtiments privés.

Les questions de nature financière sont cruciales dans le développement d'occasions de valorisation. C'est pourquoi la Ville souhaite également trouver de nouvelles sources de financement pour assurer et étendre la conservation de son patrimoine bâti. De plus, elle entend utiliser la fiscalité municipale afin de soutenir les interventions favorables et contrer les gestes nuisibles. Ces questions seront abordées dans le cadre du chantier sur la fiscalité et le financement alternatif.

### **Objectif**

Développer des outils règlementaires et fiscaux incitatifs et dissuasifs visant la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et explorer diverses possibilités de financement

### Moyens de mise en œuvre

- Assurer le maintien de l'aide financière dans le cadre de l'Entente pour les bâtiments bénéficiant d'un statut en vertu de la LPC
- Réactiver dans le cadre de l'Entente le programme de subventions pour les bâtiments protégés par un PIIA et situés dans un secteur de valeur exceptionnelle au Plan d'urbanisme (voir tableau en page 32)

Mettre en place un **chantier** portant sur la fiscalité et le financement alternatif :

- Obtenir du gouvernement du Québec, en s'appuyant sur le statut de métropole, des pouvoirs en matière de fiscalité et développer, au sein d'un groupe de travail spécialisé, des mesures fiscales qui, d'une part, inciteront les propriétaires privés à poursuivre les efforts de mise en valeur de leurs propriétés et qui, d'autre part, dissuaderont les propriétaires délinquants
- Mettre sur pied un groupe de travail élargi afin d'explorer diverses avenues de financement alternatif montréalais

### Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Sommes octroyées pour les bâtiments patrimoniaux protégés par un PIIA
- Mesures fiscales et pénales développées en corollaire du statut de métropole
- Projets expérimentant le financement alternatif et activités d'étude et de connaissance de ces nouvelles pratiques

## Enjeux

Bâtiments vacants

Entretien

Gestion durable

Connaissance et diffusion

Commémoration

Financement

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

Création et partage d'intelligence

Amélioration des processus

Développement d'outils montréalais

Innovation en financement

## Croisements

Culture

Design et architecture

Développement durable

Développement économique

Développement social

Urbanisme

## 2.4 Le répertoire de vulnérabilité

La Ville de Montréal travaille à la mise en place d'un répertoire de vulnérabilité. Basé sur la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial établie dans le cadre de l'élaboration des cahiers du patrimoine urbain et du Plan d'urbanisme, cet outil recense les immeubles vulnérables, vacants ou à risque d'être démolis en vue d'une action palliative. Pour ce faire, des indicateurs de vulnérabilité ont été identifiés :

- Bâtiments vacants
- Bâtiments dont l'entretien est déficient
- Bâtiments dont la vulnérabilité est liée aux trois facteurs suivants :
  1. la valeur du terrain excède de beaucoup la valeur du bâtiment
  2. l'écart entre les caractéristiques de l'immeuble et les paramètres réglementaires établis au zonage et au Plan d'urbanisme
  3. la vigueur du marché immobilier

### **Objectif**

Maintenir à jour un outil permettant de repérer et de partager, dans le cadre de l'Observatoire sur le patrimoine, les données relatives à des situations problématiques où le patrimoine est à risque, et ce, dans le respect des règles de confidentialité qui assurent la sécurité des citoyens

### Moyens de mise en œuvre

- Poursuivre la désignation des bâtiments qui répondent aux critères préalablement identifiés pour avoir un portrait juste des immeubles en situation de vulnérabilité et maintenir le répertoire à jour
- Développer une méthodologie pour mieux intervenir sur les bâtiments répertoriés et définir des mesures qui pourraient être mises en place pour encadrer et prévenir la perte des immeubles en situation de vulnérabilité
- Cibler les interventions prioritaires en recensant les bâtiments vacants ou présentant un manque d'entretien, notamment en prévoyant l'attribution d'un « degré de vulnérabilité »
- Créer une fiche pour chaque immeuble en situation de vulnérabilité et faire des recommandations quant aux actions à entreprendre
- Bonifier le répertoire en y intégrant les bâtiments vulnérables recensés par d'autres partenaires (par exemple, les gouvernements provincial et fédéral)
- Partager ce répertoire avec les arrondissements et les différentes instances municipales et gouvernementales concernées, sous réserve de certaines conditions assurant la confidentialité

### Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Évolution du nombre d'immeubles vulnérables inscrits au répertoire au fil des ans
- Nombre de réussites (situations résolues) et nombre d'échecs (bâtiments incendiés ou démolis)
- Initiatives et mesures développées pour encourager l'entretien et l'occupation des bâtiments
- Nombre de requêtes d'inspection liées à l'entretien déposées par les arrondissements

## Enjeux

Bâtiments vacants

Entretien

Gestion durable

Connaissance et diffusion

Commémoration

Financement

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

Création et partage d'intelligence

Amélioration des processus

Développement d'outils montréalais

Innovation en financement

## Croisements

Culture

Design et architecture

Développement durable

Développement économique

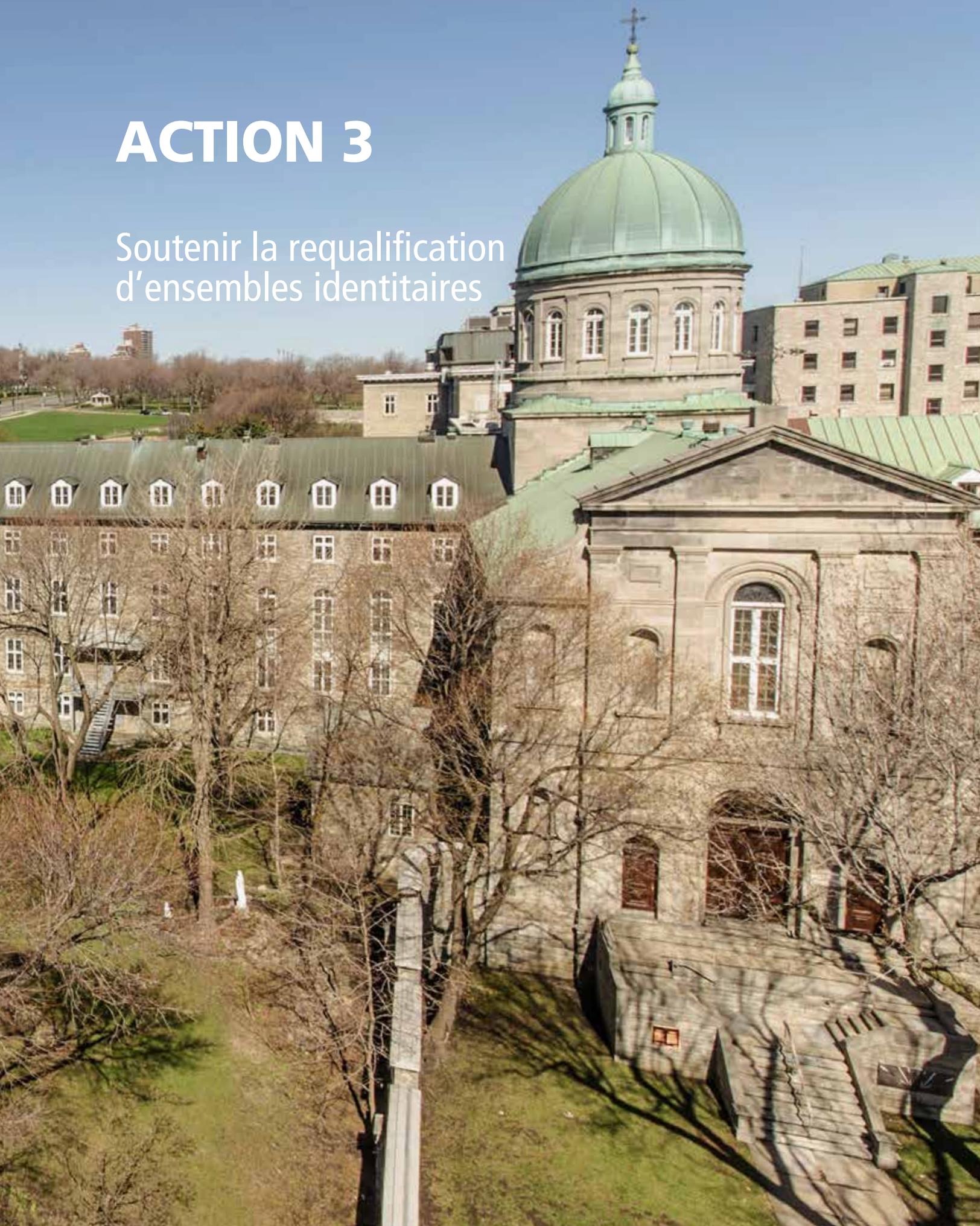
Développement social

Urbanisme



# ACTION 3

Soutenir la requalification  
d'ensembles identitaires



## 3.1 Le patrimoine institutionnel

La reconversion ou la mise en valeur des grands ensembles patrimoniaux à caractère identitaire compte parmi les défis principaux auxquels fait face Montréal, alors que le centre-ville connaît une vague de déménagements de plusieurs ensembles hospitaliers à l'avenir encore incertain. À ces grands ensembles s'ajoute une variété d'édifices publics et gouvernementaux, tels les écoles, les bibliothèques, les bureaux de poste et les équipements sportifs. Ces institutions présentent des valeurs urbaine et sociale significatives qui invitent à une action municipale.

### **Objectif**

Orienter et contribuer à la recherche de solutions ciblées qui redonneront un sens et une vocation nouvelle à ces divers lieux collectifs

## Moyens de mise en œuvre

Mettre en place un **chantier** regroupant des acteurs ciblés sur l'entretien, la conservation et la mise en valeur des bâtiments publics

- Documenter, en collaboration avec différents partenaires, l'état de la situation des grands ensembles patrimoniaux à caractère identitaire significatif et cibler les grands enjeux qui leurs sont associés
- Explorer et convenir, avec les gouvernements et autres partenaires publics, privés et associatifs, des pistes de solution afin d'assurer la mise en valeur de ce patrimoine identitaire montréalais
- Explorer l'opportunité de recourir aux usages transitoires dans la requalification de ces lieux
- Mettre en place un cadre partagé et une action concertée qui favorisent la saisie d'occasions de mise en valeur des immeubles patrimoniaux vacants, dans un contexte de gestion durable, avec les différentes instances gouvernementales et les autres partenaires
- Développer des processus pour accompagner les instances gouvernementales et les autres partenaires dans l'élaboration des conditions de vente de leurs biens patrimoniaux, en insistant notamment sur la préservation des éléments patrimoniaux jugés significatifs
- Réaliser une évaluation patrimoniale visant à encadrer les interventions sur ces lieux, tel que le prescrit le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* (Schéma), et accompagner cette démarche d'orientations et de recommandations

## Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Progression des démarches de requalification et de mise en valeur des grands ensembles institutionnels
- Innovations dans la valorisation des lieux publics, notamment grâce à des initiatives et à des mesures développées pour encourager l'occupation de ce patrimoine institutionnel

## Enjeux

Bâtiments vacants

Entretien

Gestion durable

Connaissance et diffusion

Commémoration

Financement

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

Création et partage d'intelligence

Amélioration des processus

Développement d'outils montréalais

Innovation en financement

## Croisements

Culture

Design et architecture

Développement durable

Développement économique

Développement social

Urbanisme

## 3.2 Le patrimoine religieux

Les différents éléments qui composent le patrimoine religieux sont appelés à changer. C'est pourquoi tant une vision d'ensemble que des mesures spécifiques s'imposent. La Ville soutient les projets de restauration et de réutilisation du patrimoine religieux ainsi que la mobilisation des milieux et le partage de connaissance sur le sujet. L'agglomération de Montréal se caractérise par la diversité des traditions religieuses des différents cultes qui y sont établis. Elle comprend 377 lieux de culte en activité, dont 17 bénéficient d'un statut de protection en vertu de la LPC. Sur l'île de Montréal, une cinquantaine d'ensembles conventuels d'intérêt patrimonial répertoriés ont été bâtis par 29 congrégations religieuses catholiques. Depuis quelques années, la Ville de Montréal mène des actions pour préserver le patrimoine religieux en :

- accordant une aide financière aux études de faisabilité dans le cadre du Programme d'aide aux études pour la requalification du patrimoine religieux (Gesù, Maison de Mère D'Youville, ensemble Saint-Pierre-Apôtre)
- procédant à l'élaboration de plans de conservation pour les lieux de culte
- encadrant les transformations des propriétés institutionnelles, dont les couvents et les lieux de culte, grâce à des dispositions contenues dans le Schéma et dans le Plan d'urbanisme
- rédigeant des énoncés de l'intérêt patrimonial et des orientations de mise en valeur pour de nombreux lieux de culte et ensembles conventuels (sanctuaire Saint-Sacrement, ensemble institutionnel Saint-Laurent, église Saint-Joseph, église Saint-Clément, etc.).

### Objectif

Mettre en place un cadre de collaboration pour mobiliser les acteurs du milieu et soutenir la mise en valeur du patrimoine religieux

## Moyens de mise en œuvre

Mettre en place un **chantier** regroupant des acteurs ciblés sur les enjeux de mixité et de requalification des lieux de culte :

- Rencontrer les principales autorités religieuses, la chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain (recherches sur le patrimoine religieux) et le Conseil du patrimoine religieux du Québec afin d'établir les bases d'un dialogue continu
- Soutenir les initiatives citoyennes en vue de développer des projets de protection et de mise en valeur du patrimoine religieux
- Amorcer une démarche de réflexion avec des experts du domaine de l'accessibilité universelle sur l'intégration de ces principes dans les projets de requalification et de mise en valeur des lieux de culte patrimoniaux et sur la création d'un fonds voué à cette fin

- Étendre la démarche de plan de conservation des lieux de culte à tous les arrondissements
- Maintenir l'aide financière prévue dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal (Entente) et réservée au Programme d'aide aux études pour la requalification du patrimoine religieux
- Rassembler et partager les données sur le patrimoine religieux
- Encourager l'ouverture des lieux de culte au public
- Développer des outils d'urbanisme adaptés à la conservation et à la requalification des lieux de culte et, dans ce contexte, explorer l'opportunité des transferts de droit de développement
- Octroyer un mandat visant à mesurer les retombées économiques du patrimoine religieux, tel que celui qui a été réalisé par la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec

## Mesures de suivi et indicateurs

- Sommes accordées dans le cadre du programme d'aide aux études pour la requalification du patrimoine religieux
- Évaluation des retombées économiques du patrimoine religieux
- Sommes octroyées pour soutenir des initiatives citoyennes
- Bonification de l'Entente en vue d'augmenter le nombre de lieux de culte pouvant bénéficier d'une aide financière
- Développement de solutions d'accessibilité universelle en accord avec les caractéristiques des lieux de culte et sommes dépensées à cet égard

## Enjeux

Bâtiments vacants

Entretien

Gestion durable

Connaissance et diffusion

Commémoration

Financement

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

Création et partage d'intelligence

Amélioration des processus

Développement d'outils montréalais

Innovation en financement

## Croisements

Culture

Design et architecture

Développement durable

Développement économique

Développement social

Urbanisme

### 3.3 Le site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph

La Ville de Montréal acquiert l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et s'engage à réaliser un projet de mise en valeur respectueux de sa signification et de ses caractéristiques pour l'ensemble de la collectivité montréalaise. La mise en valeur du site représente une occasion au XXI<sup>e</sup> siècle de prolonger le rôle et la contribution des Religieuses dans le développement de Montréal. L'actualisation de l'esprit du lieu passe par la formulation d'une nouvelle identité et la création d'un bien commun qui reflèteront les valeurs partagées par les acteurs de la collectivité et qui sauront mettre en valeur les différentes composantes de la propriété en un tout intégré, vivant, comme l'a été le couvent dans le passé. La Ville joue exceptionnellement le rôle de promoteur pour ce projet d'*entrepreneurship* urbain du fait de l'importance de ce lieu hautement significatif pour les Montréalais parce qu'intimement associé à la fondation de la ville.

#### **Objectif**

Mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager exceptionnel de l'ensemble conventuel tout en requalifiant et en retissant ses liens avec le quartier environnant

### Moyens de mise en œuvre

- Mettre en place un modèle de gouvernance qui favorise l'efficacité de l'action de la Ville
- Organiser des entretiens afin de déterminer les vocations souhaitées sur le site par les parties prenantes de la société civile
- Mettre en place un partenariat avec des acteurs ciblés afin de définir des activités en harmonie avec l'esprit du lieu
- Établir des lignes directrices et des orientations pour la mise en valeur du site visant à :
  - permettre une accessibilité publique restreinte aux remarquables jardins et à l'ancien couvent
  - assurer la synergie des vocations et la qualité des relations qui se tisseront entre occupants, espaces et gouvernance
  - renouveler l'action de la Ville pour favoriser la découverte de sens, enrichir l'intelligence des lieux et encourager l'émergence d'occasions de valorisation de l'identité urbaine montréalaise
- Innover du point de vue de la conception et de la réalisation d'un projet d'équipement phare montréalais, sur les plans tant des processus que des composantes
- Définir le projet de mise en valeur avec les partenaires dans une approche de codesign
- Optimiser l'intégration des composantes du projet de mise en valeur (occupants, services, gestion, gouvernance)
- Mettre en œuvre et réaliser le projet de mise en valeur

### Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Acquisition, réalisation, implantation et occupation des lieux
- Élaboration d'un projet phare de mise en valeur ancré dans l'histoire et la réalité

## Enjeux

Bâtiments vacants

Entretien

Gestion durable

Connaissance et diffusion

Commémoration

Financement

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

Création et partage d'intelligence

Amélioration des processus

Développement d'outils montréalais

Innovation en financement

## Croisements

Culture

Design et architecture

Développement durable

Développement économique

Développement social

Urbanisme



SITE PLAN

# ACTION 4

Diffuser la connaissance et  
encourager la reconnaissance



## 4.1 Les outils numériques

Cette action s'inscrit notamment dans la volonté de la Ville de Montréal de développer des bonnes pratiques et des technologies pour faciliter le partage des données dans le cadre de la *Politique de données ouvertes* et du déploiement de Montréal, ville intelligente et numérique.

Le patrimoine étant l'affaire de tous, il importe de mettre en place des mécanismes de connaissance, de diffusion et d'échange d'information reliant les citoyens, les experts et les organismes. L'organisation et le partage de cette connaissance, notamment au moyen d'outils numériques, représentent un pas vers la construction d'un savoir collectif qui permettra d'apprécier l'importance de la contribution du patrimoine dans la composition de la ville. En fait, il s'agit de la mission de l'Observatoire sur le patrimoine proposé par le Plan d'action. L'encadré en page 52 met en évidence certains des moyens de mise en oeuvre du Plan d'action qui mettront à contribution l'Observatoire.

### **Objectif**

Favoriser le développement d'un savoir collectif émanant de la Ville ainsi que d'une multiplicité d'acteurs en vue de l'appropriation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine montréalais

### Moyens de mise en œuvre

- Mettre en place des mécanismes de communication facilitant l'accès à l'information, le partage des priorités de la Ville ainsi que la diffusion des connaissances, grâce notamment aux données ouvertes
- Réunir des plateformes numériques évolutives, diffusant des données concernant les sites et les bâtiments d'intérêt patrimonial du territoire montréalais ainsi que les études, les inventaires et les énoncés de l'intérêt patrimonial réalisés par la Ville
- À l'intérieur de ces plateformes, permettre l'intégration de la contribution du public dans la constitution des connaissances sur le patrimoine (crowdsourcing et autres)
- Développer un dispositif numérique regroupant des données sur l'histoire de la construction de la ville (Montréal en projets) destiné à différents usagers et concepteurs de projets (aménagement, tourisme, réalité augmentée)
- Encourager le développement de contenus de qualité sur différents supports (vidéos, applications, circuits, etc.)

### Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Types d'outils numériques mis en place et fréquentation
- Nombre de consultations des études, des inventaires et des énoncés de l'intérêt patrimonial diffusés sur Internet
- Nombre d'initiatives de production culturelle en patrimoine

## Enjeux

Bâtiments vacants

Entretien

Gestion durable

Connaissance et diffusion

Commémoration

Financement

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

Création et partage d'intelligence

Amélioration des processus

Développement d'outils montréalais

Innovation en financement

## Croisements

Culture

Design et architecture

Développement durable

Développement économique

Développement social

Urbanisme

## **L'OBSERVATOIRE MONTRÉALAIS SUR LE PATRIMOINE : CONNAÎTRE, PARTAGER, DIFFUSER**

Quelques moyens de mise en œuvre énoncés dans le Plan d'action mettant à contribution l'Observatoire en patrimoine :

- Favoriser la mise sur pied d'un mécanisme de partage des outils de connaissance et de gestion au sein de la Ville
- Élaborer des guides de bonnes pratiques en patrimoine par typologie destinés à plusieurs publics (spécialistes et citoyens)
- Maintenir à jour les répertoires des biens municipaux en y intégrant les caractéristiques patrimoniales
- Accroître et dynamiser le contenu du portail « Patrimoine archéologique » de la Ville de Montréal
- Favoriser la reconnaissance et l'appréciation du patrimoine de proximité en informant les propriétaires de l'intérêt patrimonial de leur propriété ainsi que des subventions disponibles
- Partager, sujet à certaines conditions assurant la confidentialité inscrites dans des ententes de partenariat, des données concernant les bâtiments vacants montréalais en vue de leur utilisation temporaire ou transitoire
- Bonifier le répertoire de vulnérabilité en y intégrant les bâtiments vulnérables recensés par d'autres partenaires (par exemple, les gouvernements provincial et fédéral)
- Documenter, en collaboration avec différents partenaires, l'état de la situation des grands ensembles patrimoniaux à caractère identitaire significatif et cibler les grands enjeux qui leurs sont associés
- Explorer, avec les gouvernements et autres partenaires publics, privés et associatifs, des pistes de solution afin d'assurer la mise en valeur du patrimoine institutionnel
- Rassembler et partager les données sur le patrimoine religieux
- Diffuser des données liées à la commémoration municipale (données ouvertes, applications, etc.)
- Mettre en place des parcours portant sur les thématiques de commémoration et de mise en valeur : personnages, lieux, cimetières, etc.
- Poursuivre l'appel au public afin d'enrichir et de diversifier le contenu de la banque de noms pour qu'elle représente la diversité culturelle montréalaise
- Produire des publications faisant connaître la toponymie de Montréal
- Diffuser le répertoire des artisans ayant obtenu le statut de professionnels en architecture et patrimoine par le CMAQ



## 4.2 Un cadre municipal d'intervention en commémoration

La commémoration vise la reconnaissance publique d'éléments significatifs de l'histoire faisant l'objet d'un consensus. La Ville de Montréal joue un rôle important dans la transmission de la mémoire collective et doit à cet égard établir une stratégie de commémoration. Montréal est une ville cosmopolite indissociable de l'histoire et du patrimoine des Premières Nations, de la Nouvelle-France et de l'Empire britannique. L'enjeu de la mémoire est collectif et la stratégie déployée devra tenir compte à la fois des enjeux de signification et des moyens de commémoration possibles. De plus, cette dimension présente un intérêt certain du point de vue du tourisme culturel.

### **Objectif**

Mettre en valeur le patrimoine commémoratif montréalais en s'appuyant sur une vision d'ensemble qui articule de manière cohérente les gestes municipaux en collaboration avec les services de la Ville, les arrondissements et les acteurs du milieu

### Moyens de mise en œuvre

- Mettre en place un programme municipal de commémoration qui propose des options quant aux éléments à commémorer (thèmes, anniversaires, territoires, usages disparus, etc.)
- Constituer un comité conseil habilité à réfléchir sur la commémoration dans un contexte municipal et à évaluer les demandes reçues
- Établir des objectifs et des critères permettant de faire des choix éclairés en matière de commémoration et de situer ces choix dans un contexte comparatif
- Associer un budget à la réalisation des actions de commémoration
- Établir des lignes directrices relatives aux responsabilités des services municipaux et des arrondissements en matière de commémoration, au cheminement des dossiers dans l'appareil municipal et au processus d'évaluation des demandes
- Diversifier les moyens de commémoration qui seront préconisés par la Ville : plaques commémoratives, épigraphes, oriflammes, murales, désignations de personnages ou d'événements en vertu de la LPC, etc.
- Mettre en place un programme d'entretien des éléments commémoratifs municipaux
- Diffuser des données liées à la commémoration municipale (données ouvertes, applications, etc.)
- Mettre en place des parcours portant sur les thématiques de commémoration et de mise en valeur : personnages, lieux, cimetières, etc.

### Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Mise en place d'un cadre municipal d'intervention en commémoration
- Nombre de demandes de commémoration reçues et analysées
- Nombre de dossiers traités par le comité de commémoration
- Nombre d'éléments commémoratifs mis en place par la Ville ou ayant bénéficié d'un accompagnement des services municipaux, et valeur des investissements
- Nombre d'éléments commémoratifs restaurés et/ou mis en valeur, et valeur des investissements

## Enjeux

Bâtiments vacants

Entretien

Gestion durable

**Connaissance et diffusion**

**Commémoration**

Financement

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

**Création et partage d'intelligence**

**Amélioration des processus**

Développement d'outils montréalais

Innovation en financement

## Croisements

**Culture**

**Design et architecture**

Développement durable

Développement économique

Développement social

**Urbanisme**

## 4.3 La visibilité dans la toponymie de groupes qui ont contribué à forger l'identité montréalaise

Avec l'amorce de la démarche sous-tendant l'opération *Toponym'Elles* en mars 2016, la Ville a cherché à prioriser les dénominations féminines ou associées à l'histoire des femmes et à saisir les occasions de dénomination de lieux publics pour mettre en valeur leur apport dans l'histoire de Montréal. Représentant seulement 6 % de l'ensemble des toponymes montréalais, les noms féminins ou associés à l'histoire des femmes sont appelés à augmenter en nombre et en visibilité. Une banque de 375 noms féminins constitue la pierre d'assise de l'opération *Toponym'Elles*.

D'autres groupes ont également contribué à façonner l'identité montréalaise et méritent une reconnaissance prioritaire sur le plan de la toponymie. Mentionnons notamment les nations autochtones et les représentants de la diversité ethnoculturelle. La Ville a pris cet engagement à l'égard des autochtones, qui s'est concrétisé par la dénomination Tiohtià:ke Otsira'kéhne du parc du sommet d'Outremont du mont Royal.

### Objectif

Poursuivre les actions visant à attribuer prioritairement des noms de femmes aux lieux publics par l'utilisation de la banque *Toponym'Elles*, son enrichissement continu et sa diffusion auprès des arrondissements et du public, dans le respect du patrimoine toponymique montréalais et étendre cette pratique à d'autres groupes qui devraient faire l'objet d'une meilleure représentation

### Moyens de mise en œuvre

- Formaliser le rôle du Comité de toponymie en lien avec celui du Conseil du patrimoine de Montréal
- Assurer la formation des arrondissements et des services municipaux en matière de toponymie
- Adopter une déclaration en faveur d'une meilleure représentation des femmes dans la toponymie montréalaise
- Mobiliser les arrondissements et les services municipaux pour la mise en œuvre de l'opération Toponym'Elles, notamment en diffusant la banque de noms
- Prioriser l'attribution de toponymes autochtones, ethnoculturels et féminins ou associés à l'histoire des femmes pour identifier les lieux publics ne portant aucun nom ou portant des noms usuels ou redondants, en mettant notamment l'accent sur les parcs et les immeubles municipaux
- Poursuivre l'appel au public afin d'enrichir et de diversifier le contenu de la banque de noms pour qu'elle représente la diversité culturelle montréalaise
- Produire des publications faisant connaître la toponymie de Montréal

### Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Nombre et visibilité des toponymes féminins ou associés à l'histoire des femmes adoptés par le conseil municipal chaque année dans le cadre de l'opération *Toponym'Elles*
- Nombre et visibilité des toponymes autochtones et ethnoculturels adoptés par le conseil municipal chaque année
- Évolution de la proportion de toponymes féminins ou associés à l'histoire des femmes adoptés annuellement à l'échelle du territoire
- Publications mettant en valeur la toponymie de Montréal

## Enjeux

Bâtiments vacants

Entretien

Gestion durable

## Connaissance et diffusion

## Commémoration

Financement

## Axes transversaux

Renouvellement du rôle de la Ville

## Création et partage d'intelligence

## Amélioration des processus

Développement d'outils montréalais

Innovation en financement

## Croisements

### Culture

### Design et architecture

Développement durable

Développement économique

Développement social

### Urbanisme

## 4.4 La célébration du patrimoine et la reconnaissance des actions exemplaires

C'est par la promotion de notre patrimoine que nous stimulerons l'intérêt des Montréalais à son égard, ce qui favorisera à long terme le développement durable de nos quartiers. Le partage de la connaissance et la sensibilisation des citoyens à propos des enjeux de patrimoine urbain constituent le premier pas vers la création d'un savoir collectif nécessaire à la poursuite d'objectifs communs. La Ville de Montréal organise depuis 25 ans l'*Opération du patrimoine architectural de Montréal* (OPAM), renommée en 2017 *Opération patrimoine* (OP), un événement de sensibilisation qui célèbre le patrimoine culturel matériel et immatériel. La nouvelle formule vise à élargir la portée de l'opération et à rejoindre de nouveaux publics qui sont invités à y participer.

La volonté de la Ville de reconnaître la contribution des artisans à la mise en valeur du patrimoine se traduira par une visibilité accrue de leurs pratiques et de leur savoir-faire dans le cadre de l'OP. De plus, la Ville contribuera à faire connaître et à valoriser l'apport des artisans et leur rôle essentiel dans d'autres contextes.

### Objectif

Stimuler l'intérêt des Montréalais pour les différentes formes de patrimoine à travers des événements et des actions le faisant connaître et le célébrant

### Moyens de mise en œuvre

- Mettre en ligne un site web pour promouvoir l'OP et consulter les citoyens en vue d'assurer l'amélioration continue de l'événement et des activités qu'il comporte
- Organiser annuellement les concours des « Grands prix » et du « Lieu coup de cœur » de l'OP
- Organiser et tenir, chaque année, une journée de festivités et une soirée de reconnaissance des actions exemplaires qui couronnera des lauréats dans le cadre de l'OP
- Diffuser le répertoire des artisans ayant obtenu le statut de professionnels en architecture et patrimoine par le CMAQ dans le cadre de la Loi sur le statut de l'artiste, afin d'encourager des interventions respectueuses de l'intégrité du patrimoine bâti
- Encourager des événements de mise en valeur du patrimoine, des métiers et des savoir-faire tels *Les Rendez-vous Maestria* organisés par le Conseil des métiers d'art du Québec

### Mesures de suivi et indicateurs de résultats

- Fréquentation du site web de l'OP et taux de participation aux sondages d'intérêt et de développement de l'événement
- Nombre et caractérisation des participants aux différentes activités de l'OP et suivi de l'augmentation de la fréquentation
- Présence et retombées médiatiques de l'OP
- Collaborations et activités faisant connaître les artisans et leurs savoir-faire

## Enjeux

Bâtiments vacants

## Entretien

## Gestion durable

## Connaissance et diffusion

Commémoration

Financement

## Axes transversaux

### Renouvellement du rôle de la Ville

### Création et partage d'intelligence

Amélioration des processus

Développement d'outils montréalais

Innovation en financement

## Croisements

### Culture

### Design et architecture

### Développement durable

### Développement économique

Développement social

### Urbanisme



# Crédits photographiques

Page couverture

Photo : iStock

Page 6

Photo : iStock

Page 8

Photo : iStock

Page 14

Photo : iStock

Page 18

Photo : iStock

Page 23

Chantier de la place Vauquelin,  
arrondissement de Ville-Marie

Photo : Ville de Montréal (Denis Labine), 2016

Page 31

Photo : iStock

Page 40

Le couvent des Religieuses  
Hospitalières de Saint-Joseph

Photo : Beaupré Michaud et Associés, 2014

Page 48

Parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne

Photo : Ville de Montréal (Denis Labine), 2017



Le Plan d'action en patrimoine 2017-2022 est une réalisation du Service de la mise en valeur du territoire.

**Remerciements :**

Le Service de la mise en valeur du territoire tient à souligner l'apport de toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce Plan d'action. Que toutes et tous s'en trouvent ici remerciés.

Service des communications,  
Ville de Montréal  
18210 (09-17)

